

Vivre à

ROYBON

Juillet à Septembre 2016



La saison estivale est lancée !

**Budget 2016,
Où en sommes-nous ?**

**D'excellentes nouvelles
pour notre commune !**

**Soutenons
nos commerçants !**

VILLE DE ROYBON

roybon.fr

BULLETIN MUNICIPAL N°108

SOMMAIRE



Vie municipale

P. 4



Vie sociale

P. 16



Vie culturelle

P. 18



Vie intercommunale

P. 20

EDITO



Chères Roybonnaises,
Chers Roybonnais,

Il est possible que dans quelques années, ceux qui s'intéresseront à l'histoire de notre village se disent que le renouveau de Roybon a démarré un jour de l'été 2016...

Ce sont en effet trois dossiers importants que nous venons de débloquent coup sur coup :

- > L'implantation d'une Maison de Services Au Public (MSAP) qui va offrir de nouveaux services aux habitants et pérenniser la présence du bureau de Poste ;
- > L'approbation du plan de financement d'un nouveau distributeur automatique de billets à l'unanimité du Conseil municipal (début des travaux espéré entre septembre et octobre) ;
- > Le transfert de la maîtrise d'ouvrage et du financement de la voie de contournement au Département de l'Isère désormais officiellement acquis avec des conséquences très positives pour notre village ;

Voilà donc trois bonnes nouvelles dont vous pourrez prendre connaissance en détails dans ce journal.

Cela faisait longtemps que notre commune n'avait pas connu de nouvelles si positives. Je me devais de les partager avec vous sans attendre la rentrée.

D'autres dossiers sont en instance, dont celui du Center Parcs pour lequel une décision est attendue à l'automne. Il est néanmoins important de construire l'avenir de notre commune sans être suspendus à cette décision. C'est ce à quoi je m'emploie au quotidien depuis que vous m'avez élu Maire.

Je vous souhaite de belles vacances !

Fidèlement,

Serge PERRAUD

**Budget 2016,
Où en sommes-nous ?**

Page 6

**D'excellentes nouvelles
pour notre commune !**

Pages 7 à 9

**Soutenons nos commerçants
en consommant « local » !**

Pages 14 - 15

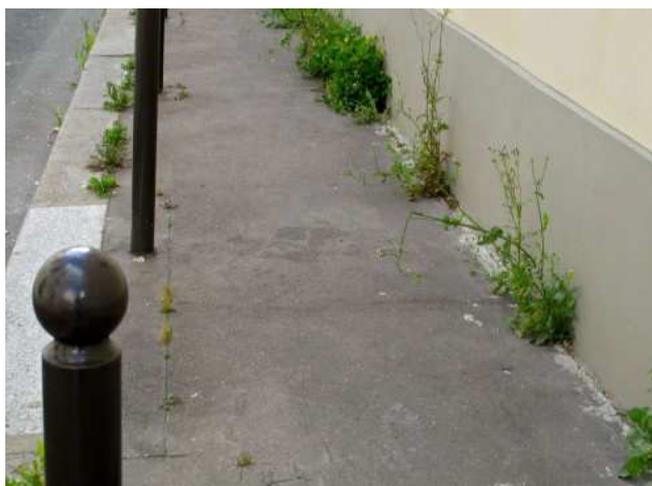


Entretien du village et respect de l'environnement : un travail quotidien

La municipalité a décidé d'arrêter, dès à présent, tout achat de produits phytosanitaires. Il s'agit en fait d'anticiper une obligation législative prochaine qui s'inscrit dans une logique de protection de l'environnement.

Parallèlement, il a été décidé l'acquisition d'un réciprocatrice permettant aux agents techniques de la commune de couper l'herbe dans le village en évitant les projections que provoque le rotofil.

Ces deux mesures viennent modifier leur méthode de travail et nécessite un temps d'adaptation. Effectivement, cela prend plus de temps de couper l'herbe que de déverser du désherbant.



Nous vous rappelons que la mairie est à votre disposition pour recueillir vos demandes si vous constatez qu'une rue nécessite une intervention rapide de nos agents. **Un appel au secrétariat (04.76.36.21.79), ou un email (mairie-roybon@wanadoo.fr), feront l'objet d'un suivi immédiat.** Nous vous ferons part de la date d'intervention des agent pour que vous puissiez évaluer vous-même la rapidité et la qualité de la prestation.

Aidez-nous à assurer la propreté du village !

Refonte des listes électorales - 2017

Distribution d'une nouvelle carte électorale à tous les électeurs

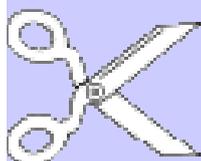
Pour votre information, la prochaine refonte des listes électorales se fera en 2017, à partir des listes électorales révisées et clôturées le 28 février 2017.

La refonte consiste en une simple remise en forme des listes électorales avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution d'un nouveau numéro respectant cet ordre. Il s'agit donc d'une simple opération matérielle qui conduira à la distribution d'une nouvelle carte électorale à l'ensemble des électeurs.

Compte-tenu de ces éléments et du fait qu'aucune élection générale n'est prévue cette année, **aucune carte électorale ne sera établie aux nouveaux électeurs inscrits en 2016.**

N.B : Les personnes ayant changé d'adresse au sein même de la commune doivent se présenter en Mairie (avant le 31 décembre 2016) munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile pour que leur nouvelle adresse apparaisse sur la prochaine carte d'électeur.

Le Maire tient une permanence chaque lundi de 10h30 à 12h30. N'hésitez pas à joindre le secrétariat de Mairie (04.76.36.21.79) pour prendre rendez-vous. Vous pouvez aussi écrire directement au Maire par mail : serge.perraud.maire@roybon.fr



Une question ? Une suggestion ? Une interrogation ?
Remplissez le bulletin ci-dessous et déposez-le en Mairie

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Question :



Le budget 2016 : où en sommes-nous ?

Lors du vote du budget primitif de l'année 2016, la municipalité s'est engagée dans une démarche d'économies importantes sur les dépenses de fonctionnement.

En effet, **l'objectif fixé dans le budget primitif (budget prévisionnel) est de réaliser 44 464,75 € d'économies sur le fonctionnement par rapport aux dépenses réalisées en 2015**, en préservant les budgets de la culture (bibliothèque, sorties proposées aux enfants), les subventions aux associations, et en améliorant les conditions d'accès au secrétariat, les conditions et l'organisation du travail des agents.

Afin de réaliser ces économies, **le conseil municipal a pris des décisions fortes :**

- > Baisse des indemnités des élus ;
- > Nouvelle organisation des services municipaux et du travail des agents ;
- > Renégociation des contrats (assurances, prestations de services, location de matériels) ;
- > Meilleure gestion des bâtiments communaux et économies d'énergie ;

Dans une **démarche d'information et de parfaite transparence**, vous trouverez ci-dessous un **tableau récapitulatif, en date du 30 juin 2016, le chemin déjà parcouru** pour réaliser ces économies et le fruit des efforts consentis pour redresser les finances de la commune.

Il est donc possible d'atteindre l'objectif fixé !

Dépenses	Du 1er janvier au 30 juin 2015	Du 1er janvier au 30 juin 2016
Charges à caractère général	164 415,13 €	159 525,94 €
Charges de personnel	225 605,58 €	228 415,57 €
Autres ch. de gestion courante	62 598,04 €	43 734,42 €
Atténuation de produits	0 €	0 €
Total des charges de gestion des services	+ 452 618,75 €	+ 431 675,93 €

Voie de contournement : le Département reprend la main !

Les conditions de traversée du village animent la vie municipale depuis des décennies. La Grande Rue supporte un trafic important, notamment de poids-lourds, dans des conditions de sécurité qui ne sont pas satisfaisantes en particulier pour les piétons et les riverains. Une part importante des flux de circulation relevant du trafic de transit

C'est pourquoi il existe depuis de nombreuses années un projet de réalisation d'une voie de contournement reliant des routes RD20 et RD71.



Le seul obstacle à sa réalisation résidait dans l'incapacité de la commune à financer un chantier de plus de 2,5 millions d'euros !

C'est pourquoi, dès son élection, Serge PERRAUD a sollicité le Département pour qu'il reprenne la maîtrise d'ouvrage du projet, et son financement. Alors que son prédécesseur avait refusé, le Président du Conseil Départemental Jean-Pierre BARBIER vient de donner son accord, considérant qu'il s'agit bien d'une compétence du département puisque cette nouvelle voirie reliera deux départementales hors agglomération.

La Commune et le Département viennent donc d'approuver une convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage de ce projet. Le Département acceptant également d'indemniser la commune pour toutes les dépenses qu'elle a dû supporter depuis 2010. Cette indemnisation pouvant aller jusqu'à près de 200 000 €. Une vraie bouffée d'oxygène pour notre commune !

Au-delà, ce sont surtout les conditions de circulation dans le bourg qui vont changer. D'autant plus que la réalisation de cette voie de contournement, dont le chantier débutera dès l'an prochain, ouvrira la voie à un projet de requalification de la Grande Rue.

**C'est donc une nouvelle sensationnelle
comme nous n'en n'avions pas connu depuis longtemps !**



Installation d'un nouveau distributeur de billets, ça se précise !

L'arrêt du fonctionnement du distributeur automatique de billets a eu des conséquences négatives pour l'activité des commerçants et la qualité de vie des habitants de Roybon et des communes voisines.

Dès septembre 2015, une réunion publique avait été provoquée avec la Caisse d'Épargne pour trouver une solution accessible et durable pour installer à nouveau ce service sur notre commune. Alors que les banques ont tendance à fermer des points de retrait d'argent, notamment en milieu rural, faute de rentabilité.



Grâce à de multiples démarches et discussions auprès de la Caisse d'Épargne, du Département de l'Isère et de la Communauté de communes, un plan de financement pour implanter un distributeur de billets a pu être mis au point et approuvé à l'unanimité du Conseil municipal.

La communauté de communes et le Département devraient délibérer en septembre pour valider leur propre contribution. Ce qui permettra d'enclencher les travaux.

L'objectif étant que le nouveau distributeur soit opérationnel avant la fin de l'année, cela semble désormais à notre portée.

Les trois partenaires (Caisse d'Épargne, Département et Communauté de communes) pourront alors être vivement remerciés pour leur aide substantielle.

Une maison de services au public à Roybon, La Poste maintient durablement son bureau !



Ce sont de longues discussions qui viennent de s'achever très positivement pour Roybon.

En effet, notre commune va bénéficier de l'implantation d'une Maison de services au public, au sein de l'agence postale Place Saint-Romme.

Ainsi deux opérateurs nationaux, la CARSAT et Pôle Emploi, vont, dans le

bureau de Poste :

- > **Délivrer une information générale ou personnalisée de premier niveau** à tout usager désirant connaître les prestations et services susceptibles de répondre à sa situation, et le renseigner sur les principales conditions à satisfaire et démarches à réaliser pour les obtenir ;
- > **Mettre à la disposition du public la documentation** relative à l'offre de services partenaires afin de l'aider à identifier ses droits (dépliants, guides...) et assurer la promotion de certains services et dispositifs (affiches murales...);
- > **Orienter les usagers vers l'agence partenaire la plus proche** (en les informant des horaires d'ouverture au public) ou selon les modalités de contacts indiquées par l'opérateur ;

Ces nouveaux services de proximité seront bénéfiques pour tous ceux en ayant besoin.

La mutualisation des locaux engendrée par cette nouvelle installation permet à La Poste de confirmer, pour au moins trois années, son implantation sur notre commune.

Quand on connaît les menaces qui planaient sur le bureau, on ne peut que s'en réjouir !



Visite de la Caverne du Pont d'Arc pour les enfants de Roybon

Vendredi 8 Juillet, une quarantaine de petits roybonnais, accompagnée de bénévoles, est allée visiter la Caverne du Pont d'Arc (réplique de la Grotte Chauvet) à Vallon Pont d'Arc. Cette sortie était organisée par la Mairie de Roybon et la bibliothèque dans le cadre des « Vendredis Découvertes ».

Les enfants ont pu visiter la caverne et réaliser un atelier d'art pariétal, ils sont devenus à leur tour les artistes de l'ère de Cro-Magnon en reproduisant la « Fresque des Lions » pour les plus grands et en s'essayant aux techniques de l'époque pour les plus petits.



La journée s'est terminée par la visite de la galerie de l'Aurignacien, un centre de découverte interactif et ludique pour mieux comprendre la vie de nos ancêtres.

Un grand merci aux bénévoles ayant accompagné le groupe.

Les « Vendredis Découvertes » reprendront lors des vacances de la Toussaint.

La grande braderie Emmaüs de Roybon a connu un grand succès



L'équipe de bénévoles remercie tous ceux qui ont contribué à cette réussite, par leur aide, par le prêt de matériel ou par leurs encouragements.

Les nombreux visiteurs ont apprécié le grand choix proposé, les prix exceptionnels, la bonne humeur et l'ambiance chaleureuse. Beaucoup d'entre eux nous ont exprimé leur plaisir, et nous ont encouragées à recommencer l'année prochaine ! Les compagnons et bénévoles de St Paul Les Romans venus en renfort comme d'habitude, ont apprécié l'accueil sympathique et la bonne ambiance de la journée.

Prochaines ouvertures de la boutique de Roybon :
Les Mercredis, 17 août, 21 septembre, de 14 h à 17 h
Les Samedis 6 août et 3 septembre, de 9 h à 12 h

Attention : malgré nos recommandations, nous trouvons des dons en vrac dans le conteneur. Celui-ci n'étant pas étanche, sachez que très souvent nous sommes obligées de porter le linge en déchetterie car il est trop détérioré pour être utilisé, même en recyclage.

Retour en images sur la journée du 14 juillet

La journée du 14 juillet avait été organisée cette année autour de trois lieux du village :

- > Les abords de la Place Saint-Romme et du centre-bourg ;
- > Autour de la base de loisirs du Lac, où plusieurs nouveautés attendaient les visiteurs ;
- > La Salle des fêtes avec la traditionnelle représentation du Théâtre du Nez et le bal de clôture ;



La fête des voisins de la Merliere 2016



Le samedi 28 mai, les voisins et amis de la Merlière se sont retrouvés chez Maria, dans une ambiance conviviale pour la fête des voisins !

Cette journée ensoleillée a débuté autour d'un apéritif et s'est poursuivi avec un buffet partagé et très varié préparé par chacun des convives.

Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine !

Programme pour le Club « Génération mouvement »



Fort de ses 115 adhérents, le club de la Haute Galaure se porte bien.

Après les repas à thèmes, chasseur, grenouilles et cabri auxquels de nombreuses personnes ont participé, s'est tenu le concours inter-clubs de cartes et de pétanque qui a réuni 113 doublettes.

Plus récemment, un voyage en Ardèche.

Au programme, le petit train des gorges du Doux, un excellent déjeuner à Tournon, et pour finir la visite du musée de l'alambic à St Désirat. Les 52 participants étaient tous enchantés.

Pour rappel, le prochain voyage, en direction du Lubéron, se tiendra le 13 septembre.

**La collégiale vous souhaite un très bon été
(fermeture estivale au mois d'août)**



Déjà 4 ans que les roybonnais profitent de leur pizzaiolo !

C'est en mars 2012, que Lionel , dit « YOYO PIZZA » régale dans la joie et la bonne humeur, petits et grands avec son four roulant tous les vendredis et samedis soirs, sur le parking de la station service.

YOYO pizza propose une quarantaine de pizzas artisanales faites avec des produits frais.



Pour varier les plaisirs et satisfaire le plus grand nombre, YOYO à ajouter à sa carte des gratins de ravioles et pour passer un bel été, 3 belles salades !

Commandes au 06 74 57 55 20 !

Venez profiter du lac de Roybon !



La commune a réalisé des travaux au Bar du Lac pour le doter d'une véritable cuisine, agrandir significativement la terrasse, réaliser un accès en pente douce depuis le parking et la mise aux normes d'un WC PMR (Personne à mobilité réduite).

Des ingrédients indispensables pour que notre Lac redevienne une place forte du tourisme vert et des weekends en familles ou entre amis, en s'appuyant sur ses acteurs et le camping !

Il est important de préciser que ces travaux sont une excellente opération pour la commune. Les investissements entrepris seront entièrement amortis en trois années grâce à l'augmentation du loyer. Cette nouvelle activité contribuera à redynamiser la base de loisirs.

Le gérant du Bar du lac a d'ailleurs tenu à domicilier sa société dans notre commune et a embauché deux roybonnais pour l'aider dans son activité.

Bar du Lac : 04 76 36 23 97

Camping de Roybon : 06 86 64 55 47

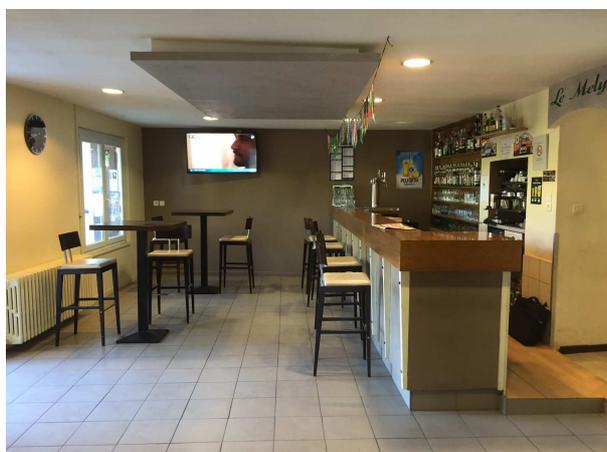


Soutenons nos commerçants !

Chaque trimestre, la commune de Roybon, avec le concours de l'association des artisans et commerçants, s'est engagée à présenter dans le « Vivre à Roybon » les commerçants et artisans qui font la richesse de notre territoire.

Le Melys — Bar et Restaurant

Vous cherchez un petit coin sympathique pour déjeuner ou dîner ? Il est là, à côté de chez vous ! Installée depuis 2013, Stéphanie vous accueille au Melys tous les jours à midi mais aussi les vendredi et samedi soirs, et sur réservation les mardi, mercredi et jeudi.



L'entrée se fait par le bar au décor soigné dans le fond duquel se trouve un écran plat pour pouvoir suivre les rencontres lors des grands rendez-vous sportifs.

L'ambiance côté restaurant est calme dans une salle raffinée aux tons blanc et vert d'eau. Les menus sont variés et de qualité.

Le menu du jour, à 13 euros, vous offre déjà une palette colorée avec, entre autres suggestions, la truite aux amandes, les bréchets de poulet persillade ou encore le gratin dauphinois.

La carte, complète, ravira tous les gourmets, avec ses ravioles cuisinées au foie gras, aux Saint Jacques ou au saumon. De même que les gambas à l'ail et au basilic, ou les pavés de brochet à la crème de poireaux vous raviront pour des prix tout à fait raisonnables...

Stéphanie, qui a appris son métier dans des restaurants d'entreprises, met aussi sa cuisine au service des groupes et des manifestations. Des plats à emporter complètent sa palette. Un dimanche par mois de novembre à avril. Le premier jeudi du mois de novembre à mars.

Nouveauté à partir de mi-juillet !

Le Melys remet en service le four à pizzas les jeudi, vendredi et samedi soirs avec 23 pizzas !

Informations et réservations au 04 76 64 95 19



Le Bon Roy - Bar et Restaurant

Sylvain, vous accueille tous les midis du lundi au vendredi et sur réservation le soir et le week-end .Le bar est ouvert tous jours midi et soir (sauf dimanche soir et lundi soir).

A votre arrivée, votre regard se posera sur une sympathique terrasse sur laquelle vous pourrez vous désaltérer ou encore déguster le plat du jour : une cuisine traditionnelle, colorée, familiale et copieuse accompagnée d'un quart de vin (rouge blanc ou rosé) et un café pour 13,50€.



La salle principale offre une atmosphère agréable entre l'espace bar et l'espace restaurant. Le Bon Roy dispose également d'une salle de restaurant , indépendante du bar, pouvant accueillir une trentaine de personnes.

Sylvain, le Chef, vous propose un service traiteur pour vos banquets de classe, repas de chasse, de famille ou entre amis.

Il saura vous conseiller et adapter le menu à vos envies et votre budget.

Chaque année, au gré des saisons, Le Bon Roy organise des soirées à thème comme la St Patrick et la fête de la musique où se produisent des artistes aux sonorités variées .

N'hésitez pas à venir découvrir (ou redécouvrir) Le Bon Roy !

Informations et réservations au 04 76 38 11 74



Point d'Information pour l'autonomie

Un point d'information a été créé à l'EHPAD de Roybon pour vous renseigner sur les modalités d'obtention et de fonctionnement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

Renseignements au 04 76 36 31 00

Association Bien vivre sur notre territoire - Quel bilan ?

Ateliers mémoire

Déjà fin juin et l'atelier se met en vacances. Merci à l'ensemble de nos partenaires pour cette activité, au Conseil Départemental pour son aide financière, à la commune, au club « Génération mouvement » et à la Résidence René MARION. Sans eux, rien n'aurait été possible.

Atelier activité physique adaptée

Un groupe a travaillé tous les mercredis matin avec les résidents de l'EHPAD et des 4 saisons. Chacun a pu partager et progresser dans ses mouvements dans une bonne humeur générale. Une pause en juillet et août, et un retour, espérons-le, en septembre.

Voiture mise à disposition des adhérents

En route dès le 1^{er} avril, en partenariat avec la Résidence René Marion.

Nous pouvons vous véhiculer le lundi matin, mardi après-midi, vendredi après-midi...

Ce véhicule est mis à la disposition exclusive des membres de l'association pour venir sur ROYBON.

Attention, un rendez-vous doit être fixé une semaine à l'avance en appelant le 06 76 48 90 39.

Ateliers - débats du mois de Mai

Trois ateliers - débats, avec une technicienne de la CARSAT Rhône-Alpes, et le soutien du Conseil Départemental de l'Isère. Une douzaine de personnes ont participé à chacune de ces animations autour de l'alimentation, du sommeil, du stress, de la mémoire, de l'activité physique adaptée et de l'aménagement de la maison. Merci à tous pour cette belle réussite !

De nouveaux ateliers pourraient être mis en place dès septembre

Informatique / Gestes de 1^{er} secours / Sécurité routière ou encore l'aménagement du domicile...

L'association, et son Président, remercient l'ensemble des partenaires et soutiens

Conseil Départemental de l'Isère

Commune de ROYBON

Résidence René MARION

Club « Génération Mouvement »

CARSAT Rhône-Alpes, RSI et MSA

L'Assemblée Générale, en préparation, se tiendra durant la 1^{ère} Quinzaine de septembre.

**Vos dons et cotisations, en tant que particuliers ou professionnels,
ouvrent droit à une réduction d'impôt.**

Mutuelle communale en partenariat avec GROUPAMA

Suite à sa mise en place en partenariat avec GROUPAMA, la mutuelle communale est toujours accessible aux roybonnais souhaitant s'assurer et bénéficier de solides remboursements de frais de santé tout en préservant son pouvoir d'achat.

Agence GROUPAMA
101 Route de Saint Siméon de Bressieux
38940 ROYBON
04.76.36.27.23



Matinée de formation aux gestes de premiers secours **Un grand merci aux sapeurs-pompiers et à la caisse locale de Groupama**

Une matinée de formation aux gestes des premiers secours s'est tenue le samedi 9 juillet à la caserne des pompiers de Roybon, à l'initiative de la caisse locale de Groupama. À destination des sociétaires, des responsables d'associations et des élus locaux, cette formation a permis au public de se rappeler des gestes et comportements à avoir en cas d'accidents, aussi bien envers les victimes, les témoins que les services de secours et de gendarmerie. Deux ateliers, l'un théorique, l'autre pratique, ont permis aux jeunes sapeurs-pompiers de Roybon de présenter la PLS, le massage cardiaque mais également le fonctionnement du défibrillateur, installé à côté de la salle des fêtes du village.

Groupe scolaire de Roybon - Des nouveautés pour la rentrée !

L'équipe enseignante vous informe qu'à partir de septembre 2016, une classe de Toute Petite Section ouvrira au sein de notre établissement. En effet, nous pourrons accueillir les enfants nés en 2014.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, il faudra effectuer une préinscription en Mairie muni de votre livret de famille, carnet de santé et un justificatif de domicile. Une fois celle-ci effectuée, vous devrez vous présenter à l'école avec le certificat de préinscription ainsi que le livret de famille et le carnet de santé.

Renseignements au 04 76 36 21 76 ou au 04 76 36 20 14.



Bibliothèque

ATTENTION : La bibliothèque change ses horaires d'ouverture !

→ Depuis le 4 Juillet 2016 et à chaque période de vacances scolaires la bibliothèque sera ouverte les :

Lundi : 10h00-12h00

Mardi : 15h30-17h30

Mercredi : 15h00-18h00

Samedi : 10h00-12h00

→ A partir du Lundi 5 Septembre 2016 et durant toutes les semaines de classe, les créneaux d'ouverture sont les suivants :

Lundi : 9h00-12h00

Mardi : 15h30-18h00

Mercredi : 15h00-18h00

Vendredi : 17h00-19h30

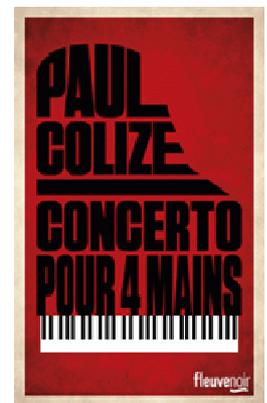
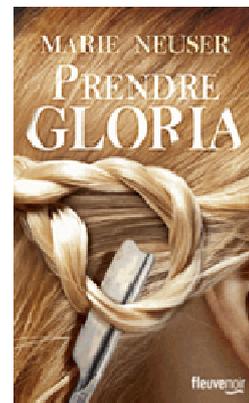
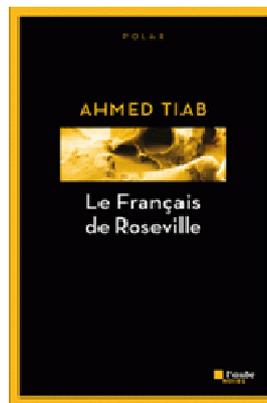
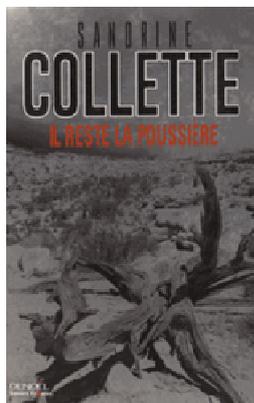
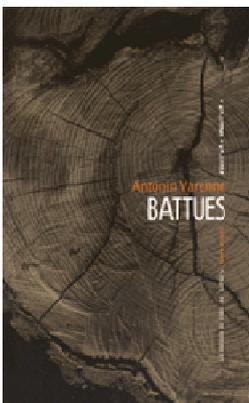
Samedi : 10h00-12h00

Festival du roman policier

Cette année le **réseau des bibliothèques de Bièvre Isère Communauté** participera au festival du roman policier « **Sang d'Encre** » qui se tient à **Vienne** au mois de **Novembre**.

Vous pouvez déjà participer en lisant la sélection de romans et voter pour celui que vous préférez.

Rendez-vous à la bibliothèque !



Une grainothèque germe à la bibliothèque

L'association « La cabane » et la bibliothèque de Roybon ont inauguré un nouveau lieu permanent de partage de semences !

Mais qu'est-ce donc ?

Afin de permettre à tous d'avoir accès à une banque de graines gratuites, un espace a été créé à la bibliothèque où chacun peut troquer ses graines.

Le but est de permettre le partage local de semences et de savoir-faire afin que tout le monde puisse s'essayer au jardinage.

Afin d'alimenter dès à présent la banque, nous vous invitons à vous munir de vos précieuses semences.



Quels types de semences ?

Toutes les graines sont les bienvenues : légumineuses, légumes, aromatiques, fleurs...
Pour que la grainothèque perdure, nous nous abstenons de disséminer des graines hybrides F1.

A l'occasion de cette inauguration, nous échangerons autour d'un goûter partagé, alors n'hésitez pas à nous faire découvrir vos meilleures collations !



La forêt et le bois à l'honneur

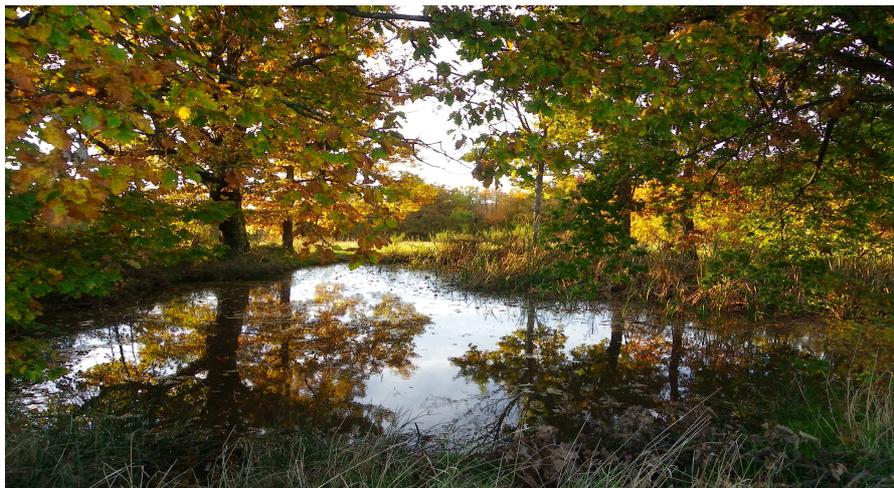
La fête de la forêt et du bois aura lieu les 3 et 4 septembre 2016 sur la commune du Grand Serre.

A cette occasion, la Charte forestière des Chambaran organise un concours photo sur le thème de la forêt dont le but est de faire découvrir et valoriser le patrimoine forestier local.

Pour participer c'est très simple, il suffit de télécharger le règlement et le bulletin de participation au concours à l'adresse suivante :

www.charteforestiere-chambaran.fr/reglement.doc

Après avoir lu le règlement, complétez le bulletin puis retournez-le par mail accompagné de vos photos avant le **14 juillet 2016**.



Factures d'eau et d'assainissement

Modification des règles de calcul des acomptes de mensualisation

L'année 2015 a permis la mise en place de la mensualisation pour le paiement des factures d'eau et d'assainissement, sur 30 communes de Bièvre Isère Communauté.

Les modalités sont les suivantes :

- Nombre d'acomptes avant la facture de régularisation : 10
- Montant minimum des acomptes : 5€
- Date du prélèvement : le 15 du mois
- Calcul des acomptes : 80% de la consommation de référence de l'année précédente
- Parties fixes incluses dans le calcul de l'acompte
- Abonnés exclus du dispositif au bout de 2 rejets consécutifs ou non
- Gestion des acomptes rejetés, effectuée par la Trésorerie, qui relancera les abonnés concernés.



Depuis le 1er janvier 2016, la mensualisation est proposée pour les 41 communes dont la compétence eau et assainissement est assurée par Bièvre Isère Communauté.

Face à des demandes croissantes d'abonnés, pour augmenter le montant de leurs échéances mensuelles et réduire ainsi la facture de solde, Bièvre Isère Communauté a décidé de revoir les modalités de calcul des acomptes.

Le contrat de mensualisation, signé par les abonnés, sera modifié en conséquence.



Pierre LEMARCHAL en concert à Roybon en novembre 2016 !

Salle des Fêtes de Roybon - Novembre 2016 - Informations à venir

Pierre Lemarchal a commencé à chanter il y a près de vingt ans.

D'abord pour lui, sa famille et ses amis, puis devant un public.

Longtemps, il s'est produit avec des troupes locales, déjà, au profit de la lutte contre la mucoviscidose, partageant notamment la scène avec son fils, Grégory Lemarchal, avant que ce dernier ne suive une route beaucoup plus exposée et rayonnante !

Après la disparition de Grégory, en avril 2007, Pierre ne pensait vraiment plus remonter sur une scène. Par la suite, une belle rencontre avec deux musiciens, Evelyne et Marc Prévôt, lui a permis de changer d'avis et retrouver le goût de ce qui l'a toujours animé et passionné. Amoureux comme lui de chansons Françaises et à textes, Evelyne et Marc ont réalisé de très beaux arrangements autour du répertoire de la chanson française.

Ce spectacle Millésimes est un formidable moyen d'aller à la rencontre des bonnes âmes partout en France, de récolter des fonds pour la lutte contre la mucoviscidose et de porter un message fort de sensibilisation à la réalité de cette maladie et au don d'organes.

Ce nouveau spectacle revisite les chansons populaires qui font la richesse du patrimoine musical francophone. Les spectateurs sont invités à reprendre en chœur les airs de Joe Dassin, Julien Clerc, Sardou, Lenormand, Bécaud et bien d'autres, monuments de la chanson ou artistes plus récents. Ensemble, pour fredonner les airs de la vie.

Une chanson a ce pouvoir étrange et merveilleux de vous ramener, en quelques notes seulement, à une période précise de votre vie, à un souvenir, un sentiment fugace, heureux ou mélancolique. La Bohème, Ce n'est rien, Vladimir Illitch, Évidemment... sont autant de Millésimes distillés dans le nouveau spectacle de Pierre Lemarchal pour se remémorer nos belles années.

Mais attention : ici, la seule ivresse qui vous attend, c'est celle des émotions qui s'enchaînent et se mêlent. Une dernière recommandation : pas besoin de consommer Millésimes avec modération, l'abus de bonheur est bon pour la santé.



La totalité des recettes est intégralement reversée à l'association « Grégory Lemarchal »

Camp de Chambaran – Campagne de désobusage 2016

Le camp de Chambaran a effectué une campagne de désobusage du 04 au 22 avril 2016. Cette opération consistait à ratisser tout le site avec du personnel militaire afin de détecter et relever tous les restes d'obus et autres munitions, historiques et contemporains, tirés sur le camp. Ce fût l'occasion pour le personnel permanent du camp d'établir également une cartographie pyrotechnique précise du site.



L'opération s'est bien déroulée et a permis de relever 18 tonnes de métal et de déceler 120 obus encore actifs. Ceux-ci ont été neutralisés par les équipes spécialisées de la brigade de montagne à l'issue de la campagne. Les artificiers, venus en renfort, estiment que 60 % à 80 % de la pollution pyrotechnique de surface a été réalisée, ce qui signifie que le camp de Chambaran doit toujours être considéré comme « zone à risque » (pollution de surface et en sous-sol) et fait l'objet de restrictions inhérentes au danger pyrotechnique.

Pour cette raison, l'accès au camp de Chambaran est strictement interdit pour le ramassage des champignons, pour la cueillette du muguet (hors zone désignée par le personnel permanent du camp) ou pour la promenade en général.

La campagne de désobusage 2016 a été une réussite, pourtant et ce, malgré les nombreux messages relayés par les communes, un incident a été évité de justesse. En effet, un couple de cycliste a franchi les barrières de sécurité et n'a pas tenu compte des panneaux d'interdiction du site. Ils sont arrivés sur la zone de destruction (piste Sud du camp) alors que les artificiers neutralisaient des obus actifs. Hormis le fait qu'ils mettent leur vie en danger, ce comportement est également dangereux pour les autres personnes qui effectuent toutes les opérations de destruction. Le panneautage et les barrières de sécurité présents sur le camp de Chambaran sont mises en œuvre pour la sécurité des citoyens habitants autour du camp de Chambaran. Ces personnes ont fait l'objet d'une procédure par la brigade de gendarmerie de ROYBON.

Le COMDET du camp, a invité les élus des communes environnantes, afin de dispenser une petite information de sécurité au cours des différentes destructions. Cette démarche permettra aux différents élus de mieux sensibiliser les populations sur le danger pyrotechnique présent sur le camp de Chambaran.

La prochaine campagne de désobusage aura lieu en 2018, le personnel permanent du camp diffusera à cette occasion une information complémentaire.





MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind
 38260 La Côte Saint André
 Tél. : 04.74.20.31.57
 Fax : 04.74.20.83.44
 E-Mail : msp@bievre-isere.com
HORAIRE D'OUVERTURE
 LUNDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 MARDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 MERCREDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 JEUDI 9h à 12h / 13h30 à 17h
 VENDREDI 9h à 12h / 13h30 à 16h30

Défibrillateur cardiaque

La caisse locale de Groupama a offert il y a quelques semaines un défibrillateur cardiaque à la commune de Roybon lors d'une soirée organisée dans les locaux de l'actuel secrétariat de Mairie.

Le défibrillateur cardiaque a été installé à proximité immédiate de la salle des Fêtes, sous le préau des vestiaires.

Nous remercions vivement Groupama, sa caisse locale ainsi que l'ensemble des administrateurs pour cette action de prévention.

REGLEMENTATION

STOP AU FEU DE JARDINS

Le brûlage des déchets végétaux dans les jardins est soumis à réglementation.
 Cette pratique est interdite tout au long de l'année.
 Les déchets verts doivent être soit compostés sur place soit broyés soit emmenés à la déchetterie.
 Vous préserverez votre santé et la qualité de l'air.

Aumônerie de l'EHPAD

L'équipe de l'aumônerie de la résidence René Marion de Roybon cherche à s'étoffer.
 Si vous disposez de quelques heures, les jeudis après-midi, venez nous rejoindre !
 Vous serez les bienvenus pour accompagner les résidents à la Messe et les raccompagner ensuite dans leur logement.

PERMANENCE DU MAIRE

Le maire est présent tous les lundis de 10h30 à 12h30

Renseignements : 04 76 36 21 82
Hélène et Maurice CELLIER

HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
 Mardi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
 Mercredi : 8h30-12h30
 Jeudi : 13h30-17h
 Vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

HORAIRE DE LA DECHETTERIE

	VIRIVILLE	ROYBON
LUNDI	fermée	14h/17h
MARDI	10h/12h	fermée
MERCREDI	8h/12h	14h/17h
JEUDI	10h/12h	fermée
VENDREDI	13h30/17h30	10h/12h
SAMEDI	8h/12h	13h30/16h30

MENTIONS LEGALES

Responsable de publication:
 Serge Perraud, Maire.
Rédaction et mise en page:
 commission municipale.
Impression: secrétariat.
Téléphone: 04.76.36.21.79
Télécopie: 04.76.36.27.48
Courriel: mairie@roybon.fr
Site: www.roybon.fr

Merci à G.Bret, M. Cellier et A. Vannucchi pour leurs photos

PROCHAINE PARUTION

Septembre - Octobre 2016